

Liste des pièces à fournir pour la REinscription à l'ENSFEA 2019/2020

Pour une REinscription en MASTER 1 MEEF ou MASTER 2 MEEF

- Le dossier de réinscription complété, daté et signé ;
- Carte MUT (étudiant(e)) de l'année précédente si vous avez été inscrit(e) à l'ENSFEA (à nous adresser par courrier : ENSFEA - A l'attention de Mme Mireille MIRALLES - 2 Route de Narbonne - BP 22687 - 31326 CASTANET TOLOSAN cedex) ;
- 1 copie de l'ATTESTATION de carte vitale (et non copie de la carte vitale) ;
- 1 Attestation d'Assurance Responsabilité Civile **spécifiant une couverture des risques universitaires, y compris pour les périodes de stages, pour l'année universitaire en cours.** (Seule l'adhésion à une société d'assurance peut couvrir ce risque).
- 1 Relevé d'Identité Bancaire ;
- Uniquement en Formation Initiale ou Formation en Apprentissage** : Attestation de paiement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) d'un montant de 91 €. Même si vous êtes exonéré(e), vous devez suivre la même démarche. Lien du site internet : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> Connectez-vous ou créez un compte sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr/)
- Uniquement en Formation Initiale, SI VOUS ETES BOURSIER(E)** : Vous n'avez rien à régler mais vous devez fournir l'avis de notification de bourse de l'année en cours.
- SI VOUS N'ETES PAS BOURSIER(E) uniquement en Formation Initiale et en Formation Continue** : Vous devez régler les Droits Universitaires, d'un montant de 243 euros.

Vous pouvez régler ces droits, par :

- Chèques : A l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENSFEA. Préciser **OBLIGATOIREMENT au dos du chèque** : vos nom et prénom + nom de la formation (Master 1 MEEF ou Master 2 MEEF)
- ou Virement bancaire (**IBAN FR76 1007 1310 0000 0010 0124 834 BIC TRPUFRP1**) ;

Si vous choisissez le virement, merci de penser à notifier l'adresse mail suivante (mireille.miralles@ensfea.fr), en tant que bénéficiaire, afin que nous puissions recevoir une notification de virement de votre banque ;
- ou Espèces à l'agence comptable de l'ENSFEA.
- ou en ligne (nous informer par mail de ce choix mireille.miralles@ensfea.fr)

Concernant les frais de Formation Continue (FC), ils seront à régler selon les critères du contrat de la formation (en cas de besoin, contact de la gestionnaire : Christine FOURNIER 05 61 75 32 21 christine.fournier@ensfea.fr)